

RÉUNION PUBLIQUE
Travaux de la piste 4 de l'aéroport Paris-Orly
QUELS IMPACTS POUR ÉTRÉCHY ?

MERCREDI 3 JUIN À 18H30
ESPACE JEAN MONNET ÉTRÉCHY

VENEZ VOUS INFORMER ET POSER VOS QUESTIONS !

Du 10 août au 17 décembre, le Groupe ADP rénove la piste 4 de l'aéroport Paris-Orly. Des travaux qui vont modifier les trajectoires des avions au-dessus de notre ville pendant plusieurs semaines.

AÉROPORT D'ORLY

Du 10 août au 17 décembre, le Groupe ADP rénove une des trois pistes de l'aéroport Paris-Orly. Des travaux vont modifier les trajectoires des avions et les hauteurs de passage au-dessus de plusieurs communes de l'Essonne, notamment Mauchamps. **Des tests demandés par la direction des services de la navigation aérienne seront donc réalisés à partir du 11 Juin.**

DÉRATISATION

Afin de renforcer la prévention contre la prolifération des nuisibles, la commune de Mauchamps a souscrit un contrat annuel avec une entreprise spécialisée en dératisation. Des boîtes sécurisées ont été installées dans plusieurs secteurs identifiés comme sensibles. L'entreprise assurera un suivi régulier ainsi que le rechargement des dispositifs tout au long de l'année.

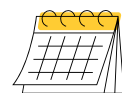
Par ailleurs, quelques gestes simples permettent d'éviter de rats et autres nuisibles :

- Ne pas laisser de nourriture accessible à l'extérieur ;
- Bien les bacs à déchets ;
- Entretien régulièrement caves, abris de jardin et dépendances afin de limiter les lieux propices à leur installation.
- Éviter de jeter les restes de viande, poisson, produits laitiers, les aliments cuits ou gras dans votre composte.

CAMION À PIZZA

Le food truck "Pizza t'fan" est présent à Mauchamps tous les jeudis entre 16h30 et 21h sur le parking de la mairie.

Commande sur le site internet de 7h à 15h30 ou par téléphone à partir de 12h.



A RETENIR

- Cérémonie du souvenir au Mémorial du Cimetière Américain de Villeneuve-sur-Auvers : **samedi 13 juin à 10h**
- Soirée Foot France - Sénégal : **mardi 16 juin**
- Fête du village : **dimanche 21 juin**

N°33 MAI 2026

Site internet de Mauchamps



LE BULLETIN D'INFORMATION DE MAUCHAMPS

Citation du mois

"J'ai marché dans la forêt et j'en suis ressorti plus grand que les arbres" - Henri D. Thoreau

DÉLÉGATION DES ÉLUS

A l'issue du conseil municipal d'installation, le Maire a confié des délégations aux conseillers municipaux :

- Thomas GONSARD, maire
- Loïc VAN BOUVELEN, 1er adjoint, en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
- Tessa RICHARD, 2ème adjointe, en charge de la communication et de la vie culturelle et sportive
- Laurent CHEVRIER, 3ème adjoint, en charge de l'entretien du village et de la prévention des risques
- Dominique CARISSETTI, conseiller en charge de la vie associative et de la salle des fêtes
- Stéphanie GODEFROY, conseillère en charge de l'environnement et du massif forestier
- Svetlana GUILLEMAIN, conseillère en charge de la solidarité, des aînés et de la jeunesse
- Jean Pierre MORLOT, conseiller en charge de la gestion des déchets et de l'éclairage public
- Damien SMETS, conseiller en charge de la voirie et des réseaux divers

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de deux nouvelles campusiennes :

MONTOYA Alba, née le 24 mars 2026
HOARAU Jane, née le 8 février 2026

CHASSE AUX OEUFS

Plus de 50 enfants ont participé à la désormais traditionnelle chasse aux œufs de Mauchamps. Les redoutables chercheurs de chocolats ont parcouru l'ensemble du parc pour découvrir tous ses trésors cachés.



CÉRÉMONIE



La cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée cette année dans la commune de Saint-Sulpice-de-Favières, en présence des élus, des habitants des trois communes ainsi que du Conseil Municipal des Jeunes.

Ce moment de recueillement et de mémoire, dédié à la commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'est poursuivi par un temps de convivialité et d'échanges entre les participants.

FIN DU RÉSEAU CUIVRE ET PASSAGE À LA FIBRE

Dans le cadre de l'arrêt progressif du réseau cuivre, **programmé d'ici le 31 mai 2028 pour Mauchamps**, la fibre optique deviendra le seul moyen d'accès à internet. Afin d'accompagner les habitants confrontés à des difficultés de raccordement, l'État a instauré une aide financière destinée aux particuliers devant réaliser des travaux spécifiques. Accessible jusqu'en mai 2027, ce dispositif a pour objectif de prendre en charge les travaux sur les propriétés privées lorsque le raccordement à la fibre présente des contraintes techniques importantes : conduits obstrués, fourreaux endommagés, création de tranchées, etc.

L'aide accordée correspond à une participation forfaitaire dont le montant dépend de la complexité des travaux engagés :

- 400 € pour les raccordements simples
- 800 € pour les situations intermédiaires
- Jusqu'à 1 200 € pour les interventions nécessitant des travaux plus conséquents.

Le montant de cette aide est directement déduit de la facture établie par l'entreprise réalisant les travaux.

Celle-ci est ensuite remboursée par l'Agence de services et de paiement (ASP). Pour pouvoir bénéficier de cette aide, plusieurs conditions doivent être remplies :

- résider dans une maison individuelle servant de résidence principale ;
- avoir un quotient familial inférieur à 29 316 € ;
- habiter dans une commune concernée par la fermeture du réseau ;
- fournir une attestation d'échec de raccordement délivrée par un opérateur.

Comment effectuer la demande ?

Le particulier doit d'abord souscrire une offre fibre auprès d'un fournisseur d'accès à Internet. En cas d'impossibilité de raccordement, le technicien intervenant établit une attestation d'échec. Ce document permet ensuite de déposer une demande d'aide sur la plateforme nationale dédiée.

Le demandeur peut alors choisir l'entreprise qui réalisera les travaux nécessaires. L'aide financière est appliquée directement sous la forme d'une réduction sur la facture. Une fois les travaux terminés, le raccordement définitif à la fibre peut être finalisé.

POUBELLES

Le remplacement des bacs poubelles est pris en charge par la CCEJR. S'il y a eu des erreurs ou des oublis, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse suivante : dechets@ccejr.org

Cette opération de remplacement a fait suite au constat de bacs vieillissant et a permis d'équiper le territoire de bacs adaptés pour le passage à la REOMI au lieu de la TOEM.

La mise en place de cette Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative n'est pas prévue pour les mois à venir. Les communes de la CCEJR devront d'abord déterminer les conditions et règles de ce changement.

Nous vous tiendrons informés.

AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Après les travaux de maçonnerie de l'automne, les travaux funéraires ont été réalisés au début du Printemps : installation d'un nouveau columbarium, d'un banc pour s'asseoir et se recueillir, et d'un ossuaire avec une pierre tombale.

Cet aménagement se terminera par l'installation d'un garde corps et de mains courantes.

La deuxième moitié du cimetière sera elle aussi réaménagée (remblai, allées, restauration des ferronneries...) dans les mois à venir.

NUISIBLES

Depuis le retour des beaux jours, les chenilles processionnaires ont réapparu principalement dans les pins et les chênes.

La commune a fait retirer tous les nids identifiés. Cependant restez prudents et n'hésitez pas à nous signaler les nids aperçus.

Que risque-t-on ?

Leurs poils microscopiques, très urticants, peuvent provoquer de fortes irritations de la peau, des yeux, ainsi que des troubles respiratoires. Les animaux domestiques, notamment les chiens, sont particulièrement vulnérables et peuvent subir de graves atteintes en cas de contact.

Comment s'en protéger ?

- Évitez tout contact avec les chenilles ou leurs nids.
- Ne laissez pas les enfants ni les animaux s'en approcher.
- En cas d'exposition, consultez rapidement un professionnel de santé ou un vétérinaire.

